

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Louise MARIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Lydie CHAMPION	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Affectation des résultats 2016 - Budget principal et budgets annexes

Le code général des collectivités territoriales et les comptabilités M14 et M4/M43/M49 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.5217-10-11 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles, les résultats cumulés (résultat de l'exercice + résultats cumulés reportés des exercices antérieurs) sont « *[affectés] en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant* ».

Le vote du compte administratif 2016 de l'ex-Communauté urbaine du Grand Dijon intervenant après l'adoption du budget primitif 2017, la reprise des résultats est par conséquent effectuée au budget supplémentaire 2017.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement provenant du compte administratif 2016, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2016, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté au compte administratif 2016 ;
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, (déficit corrigé des restes à réaliser), constaté au compte administratif 2016.

Le solde peut être affecté soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

À fin 2016, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 17 208 521,01 € après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 20 738 706,94 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 3 530 185,93 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2017.

Excédent de fonctionnement 2016	20 738 706,94 €
Solde d'investissement 2016 (D/001 besoin de financement)	-15 733 516,26 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2017	-1 475 004,75 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>2 819 004,75 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>1 344 000,00 €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017	-17 208 521,01 €
<u>Affectation sur l'exercice 2017</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	17 208 521,01 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	3 530 185,93 €

BUDGET ANNEXE DE LA D.P.I. ET DES D.A.S.R.I.

Le compte administratif 2016 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Il est proposé d'inscrire ce résultat, soit 385 225,17 €, en totalité en section de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement 2016	385 225,17 €
Solde d'investissement 2016 (R/001 excédent de financement)	540 520,15 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2017	-12 413,00 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>12 413,00 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017	528 107,15 €
<u>Affectation sur l'exercice 2017</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	385 225,17 €

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

À fin 2016, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 5 394 377,59 € après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'élevant à 20 169 954,32 €, en priorité :

- à la constitution de réserves réglementées pour les plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif réalisées en 2016, soit 1 564,65 € (recette sur le compte 1064 « réserves réglementées ») ;
- à la couverture du déficit d'investissement, soit 5 394 377,59 € (recette sur le compte 1068 « autres réserves »).

Le solde, soit 14 774 012,08 €, reste quant à lui affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2017.

Excédent de fonctionnement 2016	20 169 954,32 €
Solde d'investissement 2016 (D/001 besoin de financement)	-5 095 307,94 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2017	-299 069,65 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>299 069,65 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017	-5 394 377,59 €
<u>Affectation sur l'exercice 2017</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1064- réserves règlementées (constation des plus values nettes sur cessions d'éléments d'actifs réalisées en 2016)	1 564,65 €
2) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068-autres réserves (couverture du besoin de financement ci-dessus)	5 394 377,59 €
3) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068 et R/1064)	14 774 012,08 €

BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM

À fin 2016, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 65 899,91 €, après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 1 523 981,28 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 1 458 081,37 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2017.

Excédent de fonctionnement 2016	1 523 981,28 €
Solde d'investissement 2016 (D/001 besoin de financement)	-12 324,91 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2017	-53 575,00 €
<i>RAR dépenses</i>	53 575,00 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017	-65 899,91 €
Affectation sur l'exercice 2017	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	65 899,91 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	1 458 081,37 €

BUDGET ANNEXE DE PRESTATION DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat. Par ailleurs, la finalité de ce budget étant de retracer les prestations facturées aux collectivités clientes du service de collecte des ordures ménagères, le résultat de fonctionnement est, de ce fait, nul.

BUDGET ANNEXE DE PRESTATION DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Égal à 49 625,33 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 est donc automatiquement reporté à cette section au budget supplémentaire 2017.

BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR

À fin 2016, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 13 988,01 € après prise en compte des restes à réaliser en investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 2 943 138,92 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 2 929 150,91 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2017.

Excédent de fonctionnement 2016	2 943 138,92 €
Solde d'investissement 2016 (R/001 excédent de financement)	8 578,49 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2017	-22 566,50 €
<i>RAR dépenses</i>	22 566,50 €
<i>RAR recettes</i>	
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017	-13 988,01 €
Affectation sur l'exercice 2017	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	13 988,01 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	2 929 150,91 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

À fin 2016, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 395 906,09 €. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 1 518 836,39 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 122 930,30 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2017.

Excédent de fonctionnement 2016	1 518 836,39 €
Solde d'investissement 2016 (D/001 besoin de financement)	-1 395 906,09 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2017	-
<i>RAR dépenses</i>	-
<i>RAR recettes</i>	-
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017	-1 395 906,09 €
Affectation sur l'exercice 2017	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	1 395 906,09 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	122 930,30 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

À fin 2016, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 22 025,78 €, après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 6 062 215,58 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;

Excédent de fonctionnement 2016	6 062 215,58 €
Solde d'investissement 2016 (R/001 excédent de financement)	10 577,37 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2017	-32 603,15 €
<i>RAR dépenses</i>	32 603,15 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2016	-22 025,78 €
Affectation sur l'exercice 2017	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	22 025,78 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	6 040 189,80 €

- le solde, soit 6 040 189,80 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2017.

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE

Le compte administratif 2016 faisant ressortir un excédent, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 1 150 007,58 euros) en totalité en section de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement 2016	1 150 007,58 €
Solde d'investissement 2016 (R/001 excédent de financement)	1 488 207,97 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2017	-21 300,00 €
<i>RAR dépenses</i>	21 300,00 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017	1 466 907,97 €
<u>Affectation sur l'exercice 2017</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	1 150 007,58 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-10-11 ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de déterminer** les reports de résultats 2016 et leur affectation sur l'exercice 2017 comme décrits précédemment ;
- **d'inscrire** ces écritures au budget supplémentaire 2017 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATION(S)